

09-MAR-2005

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

**LATER'S  
WEED-STOP®  
Herbicide Ponctuel**

Prêt à employer

Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges, Pissenlits, Trèfle,  
Plantains, Stellaire moyenne, etc., sur le gazon.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 18087 LOI P.A.

GARANTIE :

2,4-D 0,20 %

mecoprop (isomère-*d*) 0,20 %

(tous deux présents sous forme d'amines)

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

700 mL, 1 L, 2 L, 4 L

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.,  
10 Craig St.,  
Brantford, ON  
N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.  
P.O. Box 21001  
Brantford ON  
N3R 7W9

**MODE D'EMPLOI :** **Herbicide Ponctuel WEED-STOP® de Later** est prêt à employer. Appliquer le produit lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Ne pas pulvériser lorsqu'on s'attend à des températures pouvant dépasser 30° C ou à des précipitations dans les 24 heures suivant l'application. Il ne nuit pas au gazon quand utilisé comme indiqué. En ce qui concerne les pelouses nouvellement ensemencées, on peut vaporiser après que la pelouse a été tondue 3 fois.

**IMPORTANT :** Ne pas utiliser ce produit pour supprimer les mauvaises herbes dans les potagers, les plates-bandes ou près des arbustes ou des plantes d'ornement. Une décoloration temporaire peut se produire sur l'agrostide fine et les pelouses "St. Augustine, Centipède".

**SUPPRIME :** Lupuline, Trèfle, Mollugine verticillée, Stellaire moyenne, Lierre terrestre, Gnaphale, Patience crépu, Pissenlit, Pâquerette vivace, Liondent d'automne, Prunelle vulgaire, Lamier amplexicaule, Hydrocotyle, Plantain, Pourpier potager, Petit oseille, Euphorbes (annuels), Laiteron, Trèfle blanc, Carotte sauvage, Oignon sauvage, Chardon des champs.

**COMMENT L'UTILISER :** Régler le jet pour obtenir une pulvérisation à grosses gouttelettes. Diriger le jet au centre de l'herbe et pulvériser jusqu'à ce que ce soit mouillé. Une application devrait suffire ; cependant, il se peut qu'une répétition soit nécessaire au bout de 2 à 3 semaines pour les mauvaises herbes à n'importe quel moment au cours de leur croissance active.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé ou s'il y a eu absorption par la peau. **Interdire provisoirement l'accès aux surfaces gazonnées traitées :** Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer pas dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé. **Vêtements de protection :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures. **Précautions à prendre par l'opérateur :** Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Après utilisation du produit se laver à fond. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement, laver à fond la peau contaminée et prendre une douche. Laver les vêtements séparément avant de les utiliser à nouveau.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ne pas contaminer les ruisseaux, les lacs ou les étangs.

**PREMIERS SOINS :** **En cas d'ingestion,** FAIRE VOMIR et consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux,** rincer à grande eau propre pour 15 minutes et consulter un médecin. **En cas de contact avec la peau,** laver la peau à l'eau et au savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE :** Garder le produit dans son contenant original. Entroposer dans un endroit frais et sec loin des aliments, semences, engrais, insecticides ou fongicides.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant avant de le jeter avec les ordures ménagères.

**AVIS À L'ACHETEUR :** La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )